

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
COMMUNE DE PIANOTTOLI-CALDARELLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 17 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle, POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline
Présents : 11	
Votants : 13	Étaient représentés : QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre Étaient absents : BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe Secrétaire de séance : BARTOLI Jean Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Objet : Modification du plan de financement pour le cabinet médical

Le conseil municipal a délibéré le 24 septembre 2021 et le 19 janvier 2022 afin de solliciter, d'une part, la collectivité de Corse au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et d'autre part, l'Etat au titre de la DETR dans le cadre du projet de construction d'un cabinet médical à Pianottoli-Caldarello.

L'Etat au titre de la DETR nous informe qu'il ne peut financer que la partie concernant les travaux. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de modifier les délibérations citées en objet.

La municipalité propose de maintenir les demandes de subventions, d'une part auprès des services de la Collectivité de Corse au titre du Fonds de Solidarité Territoriale (FST) et auprès de l'État grâce à la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement proposé à l'appui des demandes de subventions précitées s'établit comme suit :

ESTIMATION TRAVAUX ET HONORAIRES	MONTANT H.T	Financement CDC (FST)	Financement ETAT (DETR)	Part communal
TRAVAUX	356 000 €	249 200 € (70%)	35 600 € (10%)	71 200 € (20%)
FRAIS D'ETUDES ET MOE	28 480 €	19 936 € (70 %)	-	8 544 € (30%)
TOTAL	384 480 €	269 136 € (70%)	35 600 € (9,26%)	79 744 € (20,74%)

Où cet exposé,
Le conseil municipal

DÉCIDE



Article 1 : d'entériner par la présente délibération la modification des financements attendus de la Collectivité de Corse au titre du Fonds de Solidarité Territoriale.

Article 2 : de modifier également le montant sollicité auprès des services de l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux.

Article 4 : Ampliation

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sartène
- Madame la comptable municipale de la trésorerie Sud-Corse

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 01/04/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 31/03/2022, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01/04/2022 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
--	--